

Non à l'initiative sur l'expérimentation animale et humaine

Argumentaire du PLR.Les Libéraux-Radicaux

1. Initiative populaire sur l'expérimentation animale et humaine – de quoi s'agit-il ?

L'initiative populaire « [Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès](#) » vise à interdire toute expérimentation animale et humaine en Suisse. Le commerce, l'importation tout comme l'exportation de tout produit pour lequel le recours à une expérimentation animale ou humaine aura été impliqué directement ou indirectement sera aussi interdit. Cela concerne également les médicaments pour lesquels il n'existe pas d'alternative à l'expérimentation animale. Il suffira qu'une seule étape du processus ait nécessité une expérimentation animale ou humaine pour que le produit soit interdit. Même si le progrès permet de plus en plus de se passer de ces expérimentations, l'initiative repose sur un principe qui ne peut pas encore être atteint sans priver les citoyens de certains traitements. Plutôt que de soutenir le progrès, l'initiative se cantonne à diaboliser les personnes qui doivent réaliser ces expérimentations qui permettent la découverte et production de traitements nécessaires, voire vitaux. L'initiative le fait notamment en exigeant que l'expérimentation soit à l'avenir considérée comme de la cruauté envers les animaux, voire un crime, et devienne punissables en vertu du code pénal.

Le Conseil fédéral, le Parlement et le groupe libéral-radical ont **rejeté l'initiative à l'unanimité** :

- Conseil national : Non à l'**unanimité** (0 abstentions)
- Conseil des États : Non à l'**unanimité** (2 abstentions)

2. Pourquoi Non à l'initiative sur l'expérimentation animale et humaine ?

› Détérioration de la qualité des soins et de la santé

En cas d'acceptation de l'initiative, tous les nouveaux médicaments développés en recourant à une expérimentation animale ou humaine ne pourront plus être mis sur le marché suisse. Ainsi, les nouveaux médicaments ne pourront être ni développés en Suisse, ni importés. Les premiers perdants seront les patients. Concrètement, la recherche en Suisse sur des maladies telles que le cancer ou la maladie d'Alzheimer ne pourrait pas être poursuivie. Il faut par ailleurs s'attendre à de graves pertes de qualité dans le traitement et à l'abandon de certains patients, à défaut de pouvoir leur proposer un traitement en Suisse. Cela risque donc d'encourager le tourisme sanitaire, ce qui est absurde au vu de la qualité de notre système de santé. Tout le monde ne peut d'ailleurs pas s'offrir le luxe d'un tourisme sanitaire. Pour prendre un exemple actuel et concret, il n'aurait pas été possible de mettre au point le vaccin contre le COVID-19 sans expérimentation. Avec l'initiative, le vaccin aurait donc été interdit en Suisse, et cela aurait engendré des conséquences sanitaires et économiques encore plus graves.

› Pas d'alternatives et de lourdes conséquences pour la recherche et l'industrie

Il n'y a pas d'alternatives à l'expérimentation animale et humaine qui ne soient pas déjà utilisées aujourd'hui. Lorsqu'une alternative existe, les chercheurs la privilégient : l'expérimentation animale est particulièrement chère et les chercheurs préfèrent bien sûr procéder différemment. Aussi, certaines alternatives existantes permettent une avancée dans la recherche mais pas son aboutissement. Par

exemple, les essais *in cellulo* ou *in vitro* qui se font sur des tissus créés en laboratoire ne sont pas autorisés par la plupart des autorités d'homologation pour l'autorisation des médicaments, pour la simple raison qu'ils ne répondent pas aux normes de sécurité. En effet, dans le développement de nouvelles thérapies et médicaments, la recherche sur des organismes entiers (essais *in vivo*) est nécessaire. Après un essai *in vitro*, on passe à un essai *in vivo* lorsque l'organisme doit être considéré dans son ensemble.

En plus de ne plus pouvoir proposer de traitement adéquat à certains de ses citoyens, la Suisse serait perdante en tant que pôle de recherche et d'innovation. Si l'initiative est acceptée, notre pays deviendrait peu attractif pour les chercheurs et les investisseurs. La place scientifique suisse serait affaiblie car elle ne serait plus rattachée à la recherche internationale. Concrètement, il ne serait plus possible de participer aux programmes de recherche concernés par de l'expérimentation animale ou humaine. Nous le paierons inmanquablement au travers de suppressions d'emplois hautement qualifiés. Pour rappel, l'industrie pharmaceutique représente à elle seule 46'500 emplois en 2021. À cela s'ajoutent les branches industrielles en amont et en aval et leurs emplois. En plus d'interdire toute expérimentation animale, l'initiative veut interdire également la recherche sur l'être humain, ce qui entraînerait des conséquences tout aussi graves sur les essais cliniques et psychologiques, et de la recherche dans le domaine des sciences économiques, sociales et du sport, réalisées avec des êtres humains. Enfin, l'initiative va à l'encontre des accords commerciaux internationaux que la Suisse a signé et doit respecter.

› **Le bien-être et la protection des animaux sont déjà sérieusement pris en compte en Suisse.**

La protection des animaux et leur bien-être sont une préoccupation centrale dans la recherche, mais aussi en Suisse. La législation très stricte en la matière le confirme. Pour donner un exemple : la notion de « dignité des organismes vivants » a été introduite dans la législation suisse, alors qu'elle ne figure nulle part ailleurs à l'étranger. Initié il y a 10 ans déjà, le principe des 3R pour Réduire, Raffiner et progressivement Remplacer les expérimentations sur les animaux est mis en œuvre. Le [centre de compétences suisse 3R](#) réunit plusieurs universités, les milieux pharmaceutiques, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que la Protection suisse des animaux. Chaque année, de nombreux projets de recherche sont menés dans ce domaine. Avec l'initiative et ses revendications qui mettent en danger l'accès aux soins et par définition la santé de la population, on ne permettrait pas à ces projets d'aboutir. C'est pour cette raison aussi que tous ces milieux sont fermement opposés à l'initiative. Les alternatives sont encouragées et remplacent l'expérimentation animale chaque fois que cela est possible. Toutefois, cette dernière est parfois encore nécessaire.

3. En bref

Le PLR est contre l'initiative « Interdiction de l'expérimentation animale et humaine » car...

- › ...elle met en danger la qualité des soins et la santé en Suisse,
- › ...elle aura de lourdes conséquences sur la recherche et l'économie suisses,
- › ...c'est une proposition qui ignore le progrès et ne résout pas la question de l'expérimentation animale.